



De 3 mille à 3 millions de morts de l'amiante

Les derniers rebondissements du procès de Turin où S. Schmidheiny est jugé pour la mort de 3 mille personnes sont suffisamment importants pour le sort que la justice réservera aux criminels de l'amiante dans le monde pour qu'*Alerte Amiante* lui donne la priorité.

Mais les morts de l'amiante en Italie ne doivent pas nous faire oublier qu'ils se comptent par millions dans le monde.

C'est pourquoi nous complétons cette édition par une récente étude qui vient en apporter les preuves.

Défenseurs résolus des victimes de l'amiante, nos amis espagnols, Paco Puce à Málaga et Àngel Cárcoba à Madrid viennent en effet de livrer dans un article de *Rebelión* du 19 décembre des révélations sur la mortalité passée et à venir provoquée par l'amiante, à lire en page 7 et 8.

"Le procès Eternit est aussi un livre d'histoire"

Confirmant le fractionnement en quatre morceaux du procès Eternit en Italie contre l'ancien roi de l'amiante-ciment Stephan Schmidheiny, les juges de la Cour de cassation ont porté un énième coup sévère au moral des familles de victimes. Leur confiance dans la justice, après sept des années d'audiences, de condamnations, d'acquittements, d'annulations et d'appels est à nouveau ébranlée.

Une fois de plus, tout va recommencer dans quatre tribunaux différents, dans un environnement plein d'incertitudes sur lequel va planer le spectre de la prescription pour la plupart des victimes innocentes tuées par l'amiante qui n'a été exploité que pour le profit de quelques-uns au mépris de la santé des travailleurs et des citoyens.

Il est épuisant et frustrant de voir comment, malgré la preuve de la responsabilité de S. Schmidheiny, il n'est pas possible, pour une raison ou une autre, de parvenir à sa condamnation dans un délai raisonnable. Il est désarmant d'observer comment, en droit, il est si difficile de faire coïncider les lois avec le bon sens et la justice, d'admettre les fautes d'un milliardaire puissant et de reconnaître les droits des victimes innocentes.

En Suisse, siège d'Eternit et état-major du lobby mondial de l'amiante, aucun procureur n'a même pensé à demander à Schmidheiny de rendre des comptes sur son comportement devant le système de justice pénale. Mais en Italie au moins, ces procès ont lieu. Même si la décision récente de la Cour Suprême complique quelque peu la situation en privant les victimes de la possibilité de résister conjointement sur un même front, le milliardaire suisse sera tout de même jugé par quatre tribunaux.

Par conséquent, l'espoir de parvenir un jour à sa condamnation reste intact, ce qui est essentiel à la fois pour les victimes d'Eternit concernées par ces procès et pour toutes les autres victimes du travail, actuelles et futures dans le monde. Faute de quoi, ce serait comme si l'Etat disait "tout va bien" et comme si la criminalité patronale n'était qu'une bagatelle.

Mais au-delà de ces aspects, quoi qu'il en soit, l'affaire finira bien par devoir se conclure! Il faut souligner qu'avec l'enquête Eternit, le procureur de Turin a écrit une page d'histoire et apporté une contribution à la vérité et à la connaissance des faits. Non seulement parce que ce procès commence à être adopté dans le monde, mais aussi pour la qualité des enquêtes qui ont permis de reconstruire les atrocités commises par l'industrie de l'amiante-ciment dans le contexte international, depuis près de cent ans sous la direction de la famille Schmidheiny.

La connivence des producteurs dans un cartel européen, la délégitimation des chercheurs, la corruption des scientifiques pour truquer les preuves scientifiques des dangers de l'amiante, l'espionnage au détriment des syndicats et des associations de victimes, la désinformation des travailleurs de l'amiante et de l'opinion publique ne sont que quelques-unes des vérités révélées par l'enquête Eternit en Italie qui a de fait un grand mérite.

Quoi qu'il en soit, l'affaire finira bien par devoir se conclure!

Editorial de Claudio Carrer paru dans le journal du syndicat UNIA de Suisse italienne, AREA, du 20 décembre 2016. Traduction F.I. pour CAOVA.
<http://www.areaonline.ch/Il-processo-Eternit-e-anche-un-libro-di-storia-54aff000>

Pour contacter la rédaction du bulletin *AlerteAmiante*.

Par mail: francois.iselin@mail-box.ch ou info@caova.ch
Vos critiques, commentaires ou contributions sont bienvenues.

CAOVA Avenue Vinet, 39, 1004 Lausanne
CCP 10 - 25551 - 5, mention "CAOVA"
Infos: www.caova.ch Mail: info@caova.ch



Stigmates de l'industrie de l'amiante-ciment en Italie et sièges des procès intentés contre son principal accusé



Il y aura quatre juges pour Stephan Schmidheiny: la Cour suprême confirme la dispersion du procès de Turin

Les portes de quatre tribunaux différents vont s'ouvrir pour le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny, seul accusé dans l'affaire Eternit bis, concernant la mort de 258 personnes tuées par l'amiante dans ses usines d'Eternit en Italie. Il n'y aura donc pas de maxi procès, comme l'a voulu le Parquet de Turin, qui a étudié l'affaire depuis plus de quinze ans et qui devra dorénavant partager son travail avec les tribunaux de Vercelli, Reggio Emilia et Naples qui traiteront des cas individuels de décès dans leurs fiefs et selon leurs compétences.

Ainsi, en a décidé la semaine dernière [le 14 décembre 2017], la Cour suprême, déclarant "irrecevable" le recours des magistrats de Turin contre la décision de la Juge de l'audience préliminaire (GUP) **Federica Bompieri** en novembre 2016. [Voir l'article "Italie: le procès "Eternit bis" à un tournant", *AlerteAmiante* N° 21]. Elle avait requalifié l'hypothèse d'infraction par homicide volontaire en homicide par négligence, ce qui a entraîné le partage du procès en quatre lieux distincts. Pour comprendre le sens précis de cette décision, annoncée le 14 décembre 2017, au lendemain d'une brève audience, il faudra attendre les motivations écrites. En effet, il n'est pas précisé si les juges de la Cour suprême se sont limités à déclarer que le juge de l'audience préliminaire outrepassait ses pouvoirs (comme l'affirmait le Parquet de Turin) ou s'ils sont allés jusqu'à affirmer, en niant la malveillance de l'accusé, qu'ils avaient évalué correctement le degré de responsabilité de l'accusé. Cette question n'est pas sans importance, car elle pourrait influencer le cours des quatre procès, bien qu'il revienne officiellement aux procureurs individuels d'examiner s'il faut exiger un acte d'accusation de Schmidheiny pour homicide volontaire ou par négligence. Il est clair qu'une éventuelle décision préliminaire de la Cour de cassation sur l'acte d'accusation lierait un peu les mains des juges et des magistrats. Et si l'accusation se réduisait à l'homicide involontaire (un crime prescrit après 15 ans) il n'y aurait jamais de justice pour nombre des 258 morts tués par l'amiante.

D'où l'inquiétude qui se lisait sur les visages des représentants des associations de victimes, présents à Rome pour ce énième rendez-vous avec la justice qu'ils réclament depuis des décennies. Cette fois ils n'ont même pas eu le temps d'espérer, car déjà, en fin de matinée du mercredi 13 décembre, filtrait la nouvelle que le procureur général de la Cour de cassation avait demandé à la Cour de déclarer inadmissible le recours du Procureur de Turin. "Il arrive très rarement que le travail d'un procureur général soit "acquitté" avec autant de conviction, mais cela est tout de même arrivé dans ce cas. Et maintenant il sera difficile à la Cour de nier les faits" avait immédiatement répliqué **Marco Gatti**, avocat civil, s'adressant à la presse et à la forte délégation de l'AFéVA (Association des familles de victimes de l'amiante) de Casale Monferrato, cette "Ville martyre" représentée à Rome par le maire **Titti Palazzetti** et **Fabio Lavagno**, membre de la Chambre des députés. Pas de surprise, donc, quand la sentence fut prononcée jeudi. La situation reste donc celle posée par la Gup **Bompieri**: Eternit bis sera dispersé en quatre sites en fonction des compétences territoriales. Hier à Turin a déjà eu lieu une première audience du procès pour les deux victimes de l'usine Eternit de Cavagnolo où Schmidheiny est accusé d'homicide injustifié, multiple et aggravé, tel qu'établi par **Bompieri**.

A Naples, où le Ministère public demande l'inculpation pour meurtre intentionnel, soit volontaire, de huit victimes, l'audience préliminaire aura lieu le 13 février 2018. Les Parquets de Reggio Emilia, responsables de deux affaires liées à l'usine Eternit de Rubiera et de Vercelli, ne pourront commencer à s'organiser pour procéder que lorsque La Cour de cassation aura communiqué son verdict.

La plus grande attention est naturellement portée sur Vercelli, qui doit s'occuper du plus grand nombre de décédés (240 sur 258) causé par l'amiante dispersé dans l'environnement de vie et de travail par l'usine Eternit de Casale Monferrato, la tristement connue. L'accusation sera presque sûrement assurée par le substitut du procureur de Turin **Gianfranco Colace**. Il devra «appliquer» le mandat de Vercelli, apportant avec lui toute l'expertise et la mémoire historique de l'affaire, puisqu'avec **Raffaele Guariniello**, actuellement à la retraite, il a conduit toute l'enquête et a été le protagoniste de tous les procès soutenus jusqu'à présent. Non seulement il continuera à enquêter sur des dizaines de décès liés à l'amiante d'Eternit qui vont s'ajouter à la liste des victimes des quatre sites et à préparer de nouveaux procès.

La justice italienne ne lâche pas sa prise sur Schmidheiny, ce qui confirme la volonté d'un pays exemplaire sur le front des luttes contre la criminalité des entreprises, comme l'a justement fait remarquer **Raffaele Guariniello** lui-même en commentant la décision de la Cour suprême: «*Récemment –explique-t-il– le procureur de Paris a demandé d'archiver une procédure contre Eternit. D'après nous, le chef d'accusation a changé, mais au moins il y aura des procès pénaux. Je dis simplement que nous devons rester positifs et conscients que nous sommes un pays à l'avant-garde. Certes, il n'y a pas eu de fraude, mais dans le procès Thyssen la culpabilité consciente n'a certainement pas empêché de condamner le principal accusé à 9 ans et 8 mois*».

Bien qu'il faille admettre que la décision de la Cour de cassation soit un coup dur pour les espoirs dans la justice des familles de victimes, d'après **Bruno Pesce**, le leader historique de la lutte contre l'amiante à Casale Monferrato, dit qu'il faut voir le verre à moitié plein et non à moitié vide: «*Quoi qu'il en soit, les procès se feront avec l'espoir que la sentence de la Cour de cassation ne fixe pas les enjeux par rapport à la faute de l'accusé, mais se limite à des considérations de procédure. Les quatre procureurs ne devront pas conclure en décrétant "quoi qu'il arrive, il n'y a pas eu fraude". Ce sera une question à examiner au cours du procès et non par une décision prise par la Cour de cassation, sans quoi nous allons perturber davantage un système judiciaire qui protège déjà davantage les accusés que les victimes. Et ce serait vraiment très grave. Dans tous les cas, au-delà de l'acte d'accusation, il est très important que nous arrivions à une condamnation juste, que l'Etat, face au comportement de Schmidheiny, inflige une sanction qui signifie: 'cela ne se fait pas !'. Sinon, les victimes n'auront jamais de justice, même si elles recevaient chacune un million d'euros*», conclut Pesce. ■

Article de Claudio Carrer paru dans le journal du syndicat UNIA de Suisse italienne, AREA, du 20 décembre 2016. Traduction F.I. pour CAOVA.
<http://www.areaonline.ch/Quattro-giudici-per-Schmidheiny-la-Cassazione-conferma-lo-spacchettamento-9dca8b00>

Les étapes judiciaires d'un grand procès pénal demeuré inachevé



2001

Septembre: L'enquête démarre

Suite au décès dû au mésothéliome d'un ancien travailleur d'Eternit vivant dans le Piémont, le procureur adjoint de la République de Turin Raffaele Guariniello ouvre une enquête contre les derniers propriétaires des usines italiennes, le Suisse Stephan Schmidheiny et le Belge Jean Louis de Cartier de la multinationale de l'amiante-ciment Eternit. Les enquêtes se suivent jusqu'à impliquer des milliers de malades et de décédés dus à des maladies causées par l'amiante.

2002 à 2007

2002-2007: La Suisse peu coopérative

L'usine Eternit de Niederurnen et la Suva [Caisse d'assurance professionnelle en Suisse] refusent de fournir des documents et des informations sur les anciens travailleurs italiens dans les usines suisses touchées par des maladies liées à l'amiante que le bureau du procureur de Turin avait demandé dans le cadre d'une procédure d'entraide judiciaire. Mais le Tribunal fédéral, en 2003, a contraint la Suva à transmettre ses actes. Il en sera de même en 2007 lors d'une nouvelle commission rogatoire. Entre temps, Guariniello va de l'avant avec les enquêtes, recueillant de précieuses informations et des témoignages de ce qui s'est passé dans les usines italiennes d'Eternit.

2008

Octobre: Fin des enquêtes

Raffaele Guariniello demande l'inculpation de Schmidheiny et De Cartier pour avoir provoqué une catastrophe environnementale permanente et avoir omis de prendre des mesures de sécurité au travail. Cela en rapport avec la maladie et la mort de près de 3'000 anciens ouvriers et voisins des quatre usines italiennes d'Eternit à Casale Monferrato, Cavagnolo, Rubiera et Bagnoli.

2009

22 juillet: L'acte d'accusation

Le juge de l'audience préliminaire poursuit l'acte d'accusation pour les deux inculpés.



10 décembre: Ouverture du maxiproces

En présence de centaines de personnes venues de toute l'Europe, de dizaines de journalistes et de reporters TV, la première audience d'un procès historique est ouverte et durera plus de deux ans. Les accusés, qui n'ont jamais été interrogés, seront absents pendant les 66 audiences.

2010



24 octobre: CAOVA témoigne

Fort de ses connaissances du dossier Schmidheiny en Suisse, un membre de CAOVA est appelé à témoigner sur ses agissements.



2012

13 février: Première condamnation

La Cour condamne Schmidheiny et De Cartier à 16 ans d'emprisonnement pour les crimes allégués par le procureur Raffaele Guariniello, en insistant sur l'aspect frauduleux, car ils ont agi en pleine conscience. La sentence que le juge a mis plus de 3 heures à lire, exige également l'indemnisation de 2'500 victimes sur les presque 6'000 personnes constituant la partie civile. La défense annonce un recours en appel.

2013

14 février: L'appel

Le procès s'ouvre devant la Cour d'appel de Turin.



3 juin: La condamnation est aggravée

La Cour condamne Schmidheiny à 18 ans de prison pour catastrophe environnementale. Pour le co imputé belge, tous ses crimes sont éteints suite à la mort du délinquant quelques jours avant la sentence. La défense des magistrats suisses recourt en cassation.

2014

19 novembre: Le coup de la prescription

La Cour de cassation, tout en reconnaissant la responsabilité de l'accusé, annule la sentence précédente ainsi que tous les remboursements par une ordonnance.



Bruno Pesce, l'inébranlable

20 novembre: Guariniello ne faiblit pas

Entre temps, à Turin, Guariniello clôt l'enquête, menée en parallèle au procès dans le cadre de l'enquête Eternit bis pour homicide suite à la mort de 258 personnes.



Raffaele Guariniello, l'incorruptible

2015

23 février: La cloche sonne l'homicide

Le parquet de Turin demande l'inculpation de Schmidheiny pour meurtre aggravé.

12 mai: Dilemme du "ne bis in idem"

L'audience préliminaire commence à Turin. Les avocats de Schmidheiny demandent l'annulation du procès, car il violerait le principe de "ne bis in idem" qui empêche une personne d'être jugée deux fois pour les mêmes motifs.

14 juillet: Tout est suspendu

En acceptant l'exception soulevée par le conseiller juridique du défendeur, le juge de l'audience préliminaire suspend le procès et reporte la décision sur le "ne bis in idem" à la Cour constitutionnelle.



Romana Blasotti, l'inspiratrice

2016

21 juillet: Consultation: voie libre

La Cour constitutionnelle a établi qu'un second procès devant Schmidheiny ne violerait pas le principe invoqué par ses avocats. La balle retourne ainsi au Gup (Giudice dell'udienza preliminare, Juge de l'audience préliminaire) de Turin.

29 novembre: Procès partagé en quatre.

Le Gup de Turin divise la procédure en quatre et organise l'envoi des documents aux tribunaux compétents de Reggio Emilia, Naples et Vercelli, villes où résident les victimes. Pour les quelques cas qui restent à Turin, l'accusation contre Schmidheiny d'homicide volontaire est déclassée en homicide par négligence, multiple et aggravée.

2017

12 janvier: Procureur absent

Le procureur général Gianfranco Colace (qui a recueilli l'héritage de Guariniello, parti entre-temps à la retraite) et la Procuration générale de Turin font appel à la Cour suprême de cassation, insistant à la fois sur l'accusation d'homicide volontaire et pour garder le procès à Turin.

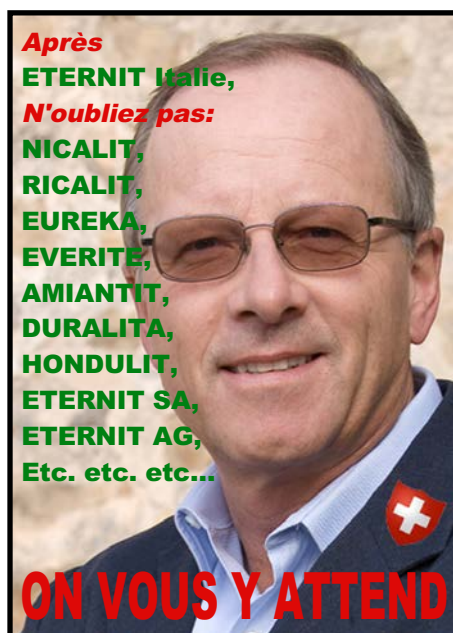
14 décembre: Rejet des recours

La Cour suprême déclare les recours irrecevables, confirmant la décision du Gup de Turin de séparer le procès en quatre sections.



Chronologie établie par Claudio Carrer pour le journal du syndicat UNIA de Suisse italienne, AREA, du 20 décembre 2016. Traduction F.I. pour CAOVA.

<http://www.areaonline.ch/Quattro-giudici-per-Schmidheiny-la-Cassazione-conferma-lo-spacchettamento-9dca8b00>



Communiqué de presse de l'Association des familles des victimes de l'amiante (AFeVA) de Casale Monferrato et Cavagnolo

A propos de la décision rendue hier [14 décembre 2017] par la Cour de cassation dans le cadre du procès "Eternit-bis", l'Association des victimes de l'amiante de Casale Monferrato et Cavagnolo, a fait la déclaration suivante:

"Seule une lecture du texte de l'arrêt de la Cour de cassation, nous permettra de savoir si - après avoir démolé en 2014 le plus grand procès pénal pour catastrophe environnementale de l'histoire de l'Italie - elle a accepté la thèse inédite du juge de l'audience préliminaire de Turin sur l'absence d'intention de nuire de Stephan Schmidheiny.

Ce serait, en toute franchise, vraiment trop.

Mieux vaut penser, pour le respect dû aux institutions (même celles qui nous ont déjà réservé de cruelles déceptions), que le jugement d'irrecevabilité est dû à des questions procédurales et formelles.

Si les attendus de cet arrêt ne sont pas encore connus, le résultat, lui, est certain : la procédure Eternit-bis a été définitivement éclatée entre quatre juridictions différentes.

Ce résultat, nous aurions certes voulu l'éviter, car il nous prive de la possibilité d'avoir un front uni pour mener tous ensemble cette action judiciaire, avec un parquet qui connaît déjà le dossier à fond, mais cela ne devrait pas nous faire peur.

Notre guerre n'est pas perdue, loin de là : c'est seulement le nombre de champs de bataille qui a augmenté.

Notre engagement est de faire en sorte que ces procès, aujourd'hui séparés, soient réunis demain par un résultat final commun: la condamnation de Stephan Schmidheiny".

Casale Monferrato, 15 décembre 2017.

Merci, vous qui pleurez



Merci, vous, les millions d'hommes et de femmes qui pleurez en silence vos morts et l'injustice qui leur est faite.

Vous seuls portez dans votre cœur toute la douleur du drame. Vous êtes cette légion de morts-vivants oubliés, méprisés, terrassés par l'infamie des puissants qui malgré tout résistent.

Merci, car vous êtes ces fantassins, humbles et discrets, sans lesquels il n'y aurait pas d'avant-garde, d'avocats, de meneurs, de passionnaires que les médias nous servent à coup de portraits satisfaits, de sourires convenus et de déclarations futiles... sans même vous rendre hommage.

Par vos pleurs, vous êtes le levain d'une humanité juste, libre et belle. Merci de pleurer pour nous les privilégiés, les replets dont les larmes se sont asséchées par indifférence, soumission et démissions successives.

Que vos pleurs nous alarment par leurs hurlements déchirants. Qu'ils transpercent nos tympanes et assourdissent à jamais les rumeurs, les mensonges et les murmures de ceux dont la honte empêche de pleurer. Ces minables qui s'acharnent à vous torturer dans l'âme.

Ces larmes vôtres laveront de leur eau miraculeuse la sale injustice qui vous est faite à vous les damnés de l'amiante, les damnés de notre Terre. Ne pleurez plus amis, séchez vos larmes et souriez: nous saurons partager vos peines !

Amiante: 7 à 10 millions de morts ?

Défenseurs clairvoyants des victimes de l'amiante, nos amis espagnols, Paco de Málaga et Àngel de Madrid viennent de publier dans la revue *Rebelión* du 19 décembre 2017 une importante étude sur l'estimation du nombre de morts dus à l'amiante dans le monde: "**Combien de personnes ont été victimes de l'amiante dans le monde et combien seront-elles à l'avenir ?**" Nous vous en avons traduit de larges extraits en vous épargnant les nombreuses références que vous trouverez sur le site indiqué.

La mémoire historique de l'amiante

Dédié aux dizaines de milliers de victimes innocentes de l'amiante, pour la dette que nous avons avec elles et pour qu'elles ne se perdent pas dans les "égouts" de l'oubli.

Le journaliste Armando B. Ginés écrivait. "*Récemment, le Pape François a fait le tour du camp de Concentration nazi d'Auschwitz. Cet illustre personnage n'a pas pensé à autre chose que de s'agenouiller et écrire dans le livre d'or «Seigneur, pardonnez-leur pour tant de cruauté». Cet abus du pluriel magistral est un vieux stratagème pour nous accuser tous d'être coupables sans que personne soit responsable de quoi que ce soit.*"

Comme l'écrivait le poète Jorge Riechmann, dans son poème intitulé "*Au temps où les gens jugeaient Scilingo*" [Militaire tortionnaire pendant la dictature en Argentine], lorsqu'il s'agit de victimes innocentes, nous devons nous poser une question précise, parce que toutes les victimes comptent:

*"Combien étaient-ils
Combien étaient-ils
Il ne suffit pas qu'ils me disent trente mille
J'ai besoin de savoir
Si ce sont 29'998
Ou 30'112
Dites-moi combien ils étaient".*

La pire attitude consiste à ignorer les victimes oubliées. Et la pire argument est de délayer la responsabilité des bourreaux. Nombre de victimes de l'amiante appartiennent à ces catégories et se perdent dans les égouts de l'oubli et notre l'histoire, comme tant d'autres. C'est à nous de restaurer leur dignité et leur reconnaissance indispensable, à travers la mémoire et la désignation des coupables et de leurs associés. C'est le moment de crier, "*J'accuse*" pour les crimes de l'amiante et de ne pas s'exclamer des "*Mea culpa*" d'une réconciliation hypocrite. Le pardon viendra en son temps, quand la vérité, la justice et la réparation pour les victimes auront été établies. Jusque là il convient seulement d'être exigeant et de dénoncer sans répit.

La conspiration du silence.

Une terrible conspiration du silence a dominé la population. Comme les fibres d'amiante cancérogènes sont invisibles, et comme la période de latence –temps qui s'écoule entre une exposition et son effet tumoral– varie de 10 à 60 ans, il a été très facile pour les industriels de cacher leur dangerosité reconnue depuis plus de 50 ans et poursuivre ainsi leurs affaires juteuses pendant un siècle. Cela surtout parce que trois des grandes multinationales de l'amiante s'étaient regroupées en un cartel qui leur permettait de contrôler le marché et l'information jusqu'à ce qu'il leur fût impossible de nier le massacre dévoilé par les scientifiques et les associations de victimes. Avant que les fibres soient interdites, chaque année qui passait provoquait des centaines de milliers de morts qui auraient pu et dû être évitées. Stephan Schmidheiny, le principal magnat dans le monde de ce minéral a été condamné, mais plus tard blanchi par la Cour suprême italienne pour raisons de prescription bien que son procès se poursuive actuellement. Il avait été condamné pour avoir assassiné environ trois mille personnes en Italie. Lors du procès de Turin, le juge avait déclaré que sa "performance" avait été la même que celle de Hitler envers les Juifs en vue de faire aboutir sa "Solution finale". Le livre de la procureure Sara Panelli relatif à cette affaire confirme sans le moindre doute ces extrêmes.

Cette conspiration du silence a donc permis de tricher en minimisant le nombre de décès causés par l'amiante dans le monde. Quoi qu'il en soit, il nous est impossible de connaître le nombre exact de personnes décédées. Un nombre que Riechmann exigeait de la bouche de Scilingo, le tortionnaire militaire argentin. Voilà pourquoi nous devons faire un effort d'approximation avec toutes les données dont nous disposons, qui à ce stade sont suffisantes.

Nous tenterons d'indiquer ici le nombre approximatif de victimes passées, présentes et à venir dans le Monde, car nous avons besoin de ces chiffres pour restaurer la dignité de ces "oubliés". Puisque tant de victimes ont été trompées, elles doivent être considérées comme des sujets de notre mémoire historique. Malgré la longue période de latence, il y a eu des victimes du minéral mortel dès les années 1950 et il y en aura, malgré son interdiction dans plus de 63 pays dès 1976, jusqu'en 2040 au moins. C'est le droit le plus strict des victimes que soit publiée la vérité sur leurs cas, qu'ils obtiennent la justice qu'ils méritent, que leurs agresseurs soient désignés et que leurs proches reçoivent les réparations qui leur reviennent.

Le nombre actuel de morts dans le monde

Nous avons consulté différentes sources fiables pour pouvoir en tirer quelques ordres de grandeur et des fourchettes de valeurs. Comme nous le verrons, la précision et la rigueur des données sont impossibles à ce stade.

Nombre de victimes seront irrémédiablement oubliées. Pour beaucoup d'autres, nous devons faire un travail d'"exhumation". Voici en détail les sources consultées:

● **L'OMS pour l'ensemble de l'humanité** affirme ce qui suit:

- "Dans le monde, environ 125 millions de personnes sont exposées à l'amianté sur leurs lieux de travail.
- D'après les calculs de l'OMS, l'exposition professionnelle provoque plus de 107'000 décès annuels par des cancers du poumon liés à l'amianté, des mésothéliomes et des asbestoses".

Si nous ajoutons à ces chiffres les décès de membres des familles des victimes –par exemple, les travailleurs transportant de l'amianté sur eux– et environnementaux –le vent dispersant les fibres invisibles depuis les usines de transformation à plusieurs kilomètres dans sa direction–, en gardant à l'esprit que ces situations représentent environ 30% du total des cas touchés, les chiffres de l'OMS atteignent 150'000 victimes par an dans le monde.

● **Recherches de Odgerely et all. pour le monde.** Ces travaux qui viennent de paraître portent sur la mortalité due à l'amianté dans 230 pays au cours de la période 1994-2014. Le nombre de décès par le seul mésothéliome dans le monde serait de 38'400 par an.

Si nous multiplions ce chiffre par les deux facteurs de 3.8 ou 7.4 pour tenir compte des décès dus à toutes les maladies causées par l'amianté, les valeurs seront comprises entre 145'920 et 284'160. Ces calculs donnent des valeurs proches de celles de l'OMS. Au vu de ces résultats, les chercheurs concluent leur travail en affirmant que: "Il est évident que le mésothéliome est un problème de santé publique mondiale".

● **L'étude "Global Burden of Disease", 2016: "ARD Mortalité par pays et par maladies, IHME".** Tirée du site de l'Université de Washington le 8.10.2017, cette étude donne les résultats suivants pour le monde en 2016: 30'208 décès par mésothéliomes; 181'450 par cancers pulmonaires dûs à l'amianté; 3'495 par asbestose; 9'765 par cancers des ovaires et du larynx soit au total 224'918 par toutes les pathologies dues à l'amianté.

● **Rapport de Park et all. de 2011.** Il indique que dans le monde, entre 1994 et 2008, il y a eu 213'200 cas de mésothéliome dont presque tous ont été mortels moins d'un an après le diagnostic, ce qui équivaut à 14'213 par an pour le seul mésothéliome.

● **Travail de P. Puche appelé TVE (Tossavainen, Virta, Equicuantos) de 2016.** Il propose un modèle qui permet de calculer les décès dus à l'amianté dans tous les pays du monde et en tout temps, y compris ceux du passé et à venir d'après la consommation annuelle d'amianté par pays. Selon ce modèle TVE, en 2016, on a calculé un total de 32'692 mésothéliomes dans le monde.

● **The Lancet en 2015.** Dans cette publication signée par plus de 500 auteurs, on compare les risques pour la santé au travail dus à 79 facteurs de risque dans 188 pays, entre 1990 et 2013. Ces chercheurs sont parvenus aux conclusions suivantes: en 2013, le nombre total de décès professionnels dus à l'amianté a été 194'000, soit plus du double qu'en 1990 –qui était de 90'000–, et aussi le double de ceux calculés par l'OMS.

Cependant, dans aucun des cas, les décès de proches de victimes, famille ou exposés à un environnement amianté ne sont comptabilisés. L'augmentation de ces 25 années, a été spectaculaire bien que l'amianté ait été interdit dans de nombreux pays européens. De tous les cancérigènes étudiés, l'amianté a provoqué 64% de tous les décès.

● **Collegium Ramazzini.** Cette institution a publié en 2016 sa dix-huitième déclaration sur "les dimensions sanitaires mondiales de l'amianté et des maladies liées à l'amianté" dans laquelle le nombre estimé de décès annuels serait de 41'000 pour le cancer du poumon, entre 43'000 et 59'000 pour le mésothéliome et entre 7'000 et 24'000 pour l'asbestose. Cependant, ces valeurs ne concernent que les décès dus à une exposition professionnelle. Le total serait donc de 174'000 par an.

Comme on peut le constater, tous les rapports sont très récents. Ce sont les meilleures informations dont nous pouvons disposer pour connaître l'ampleur de la tragédie. Les chiffres varient selon les études compte tenu des registres insuffisants selon les périodes et les pays.

En conclusion

Dans le Monde, en utilisant la méthode TVE, les chiffres obtenus à partir de la consommation d'amianté au cours du 20ème siècle fournissent les informations suivantes: avant 2018, le nombre de décès par toutes les maladies de l'amianté est en moyenne de 3'866'134. De 2018 à 2040, compte tenu des temps de latence, ce nombre moyen de décès dus à l'amianté est évalué à 3'478'456 victimes.

Le total des décès dus à l'amianté dans le monde tenant compte de sa consommation au 20ème siècle est en moyenne de 7 millions de personnes. Certains auteurs totalisent environ 10 millions de décès pour la même période.

Pour que ce chiffre alarmant ne soit pas dorénavant largement dépassé, il est urgent que l'amianté soit dorénavant universellement interdit. ■

Etude de Paco Puche et Angel Cárcoba publiée par *Rebelión* en décembre 2017 sous le titre "La memoria Histórica del Amianto, Cuántas fueron y cuántas serán las víctimas". Extraits traduits par F.I. Article complet et référencé sous "<http://www.rebelion.org/docs/235499.pdf>".